
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES
DE LA SECURITE ET DE LA DEFENSE

(D) ECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

//° 82 /PR/MAISD-P. //- NNEE 1963.

SOMMAIRE:
Mutation

//E //- RESIDENT DE LA //- REPUBLIQUE

AMPLIATIONS:

ORIGINAL. I
J.O.R.D. I
M.A.I.D. 4
E.F.P. I
A.F.T. I
M.J.L. I
S.G.C.N. IO
S.G.A.N. IO
P.C.N. IO
D.P. 2
C.F. I
S.F. 5
F.P. I
F.B. I
D.I. I
TRESOR. I
INFO-RADIO. I
S/P.DJONGOU. I
ARR.COPARGO. I
INTERESSE. I

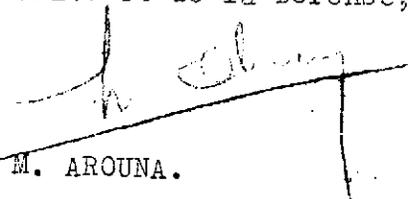
VU la Loi N°60/36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;
VU la Loi 59/16/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des Emplois Supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obli-
toirement entendu ;
VU les nécessités de service ;
SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures, de la Sécurité et de la Défense ;
LE Conseil des Ministres entendu ;

(D) E C R E T E :

ARTICLE 1°- Monsieur BADJINGA Gaston, précédemment Chef de l'Ar-
rondissement de Copargo (Sous-Préfecture de DJONGOU) est remis
à la disposition du Ministre d'Etat, Chargé de la Fonction
Publique.

ARTICLE 2°- Le présent décret, qui aura effet à compter de la
date de cessation de service de l'intéressé, sera enregistré,
publié et communiqué partout où besoin sera./.-

Par le Président de la République
Le Ministre des Affaires Intérieures,
de la Sécurité et de la Défense,


M. AROUNA.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE


H. M A G A.